



**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

**Pour une politique de commémorations
historiques**

**Bilan et recommandations faisant suite aux
États généraux sur les commémorations historiques**

Décembre 2016

Table des matières

Message de la présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois.....	p. 3
Résumé des travaux.....	p. 6
La nature et le rôle des commémorations.....	p. 8
Coordination et structures : le modèle français.....	p. 10
Québec : état des lieux et propositions.....	p. 12
Politique et calendrier de commémorations.....	p. 13
Les lieux de mémoire, les sites historiques et le patrimoine.....	p. 17
Le tourisme culturel : un secteur lucratif.....	p. 22
La conservation des archives publiques.....	p. 24
Un musée d’histoire nationale.....	p. 26
Conclusion.....	p. 26
Recommandations.....	p. 28
Références.....	p. 33

Message de la présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois

Depuis sa fondation en 1947, le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ, anciennement la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste) veille aux intérêts culturels et linguistiques du Québec en participant activement à la vie publique et en prenant position sur des enjeux qui façonnent notre vie collective. Avec constance, nous avons fait de la défense et de la promotion de l'identité québécoise notre raison d'être. La défense de la langue française, de notre histoire, de notre culture et de notre patrimoine est au cœur de notre mission depuis 70 ans. D'ailleurs, rappelons que c'est sous l'impulsion de la Ligue d'action nationale et du MNQ que se sont tenus les États généraux du Canada français (1966-1969), qui ont suscité une réflexion et des propositions structurantes pour l'avenir du Québec.

Ainsi, le réseau du MNQ s'est investi dès le début de son histoire dans le champ de la commémoration et a développé une expertise qui lui est propre, notamment avec l'organisation des célébrations de la fête nationale, dont le gouvernement nous a confié la coordination voilà plus de 30 ans. Ce mandat, nous l'assumons avec fierté, comme nous assumons celui d'animer d'autres commémorations nationales telles que le jour du Drapeau (21 janvier) et la Journée nationale des patriotes (le lundi précédant le 25 mai). Toutefois, force est d'admettre que ces deux dernières arrivent difficilement à s'ancrer dans les consciences, car elles ne profitent pas d'un rayonnement suffisant dans l'espace public. De plus, sauf exception, et malgré nos représentations en ce sens, l'État ne souligne jamais ces anniversaires. Ce constat nous a amenés à réfléchir à la manière dont les commémorations devraient être organisées et soutenues au Québec. Voilà pourquoi, à l'instigation de l'Institut de recherche sur le Québec (IRQ), affilié au MNQ, l'historien Charles-Philippe Courtois a publié en 2011 une étude intitulée *Les commémorations historiques nationales au Québec. Recommandations pour une politique d'envergure*¹. On y trouve à la fois une recherche fouillée sur les politiques et les pratiques commémoratives ici comme ailleurs dans le monde ainsi qu'une proposition de cadre commémoratif adapté à la société québécoise, susceptible de revivifier la conscience historique et de raviver chez les Québécois l'intérêt pour leur passé.

L'an dernier, profitant de l'occasion offerte par l'organisation du 375^e anniversaire de Montréal, le MNQ a décidé de convier les Québécois à des États généraux sur les commémorations historiques. Ce grand rendez-vous avait pour objectif de mener une consultation et une réflexion de fond sur l'avenir des commémorations au Québec – notamment sur le type de commémorations que nous souhaitons tenir, les anniversaires historiques et politiques qui devraient être ajoutés au calendrier de commémorations officielles, l'implication de l'État québécois et des acteurs concernés, de même que la préservation du patrimoine et des lieux de mémoire importants.

¹ Charles-Philippe Courtois, *Les commémorations historiques nationales au Québec. Recommandations pour une politique d'envergure*, Institut de recherche sur le Québec, 2011, 35 p., <http://irq.quebec/wp-content/uploads/2015/03/Commemorationshistoriques.pdf>.

Cet évènement a été longuement et soigneusement préparé. Durant les 12 mois qui l'ont précédé, nous avons réuni des experts de divers horizons pour former un comité scientifique afin d'élaborer le programme de notre colloque. Ce comité était composé de :

- Jacques Beauchemin, professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Louise Beaudoin, ancienne ministre du gouvernement du Québec et présidente du conseil d'administration du Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI);
- Yves Bergeron, professeur de muséologie à l'UQAM et directeur de l'Institut du patrimoine;
- Mathieu Bock-Côté, sociologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche sur le Québec et chroniqueur au *Journal de Montréal*;
- Marc Chevrier, professeur au Département de science politique de l'UQAM;
- Charles-Philippe Courtois, historien et professeur adjoint d'histoire au Collège militaire royal de Saint-Jean;
- Marcel Fournier, historien et généalogiste, membre de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs;
- Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et directeur de la revue *L'Action nationale*;
- Raymond Montpetit, professeur émérite de muséologie à l'UQAM.

Nous avons multiplié les rencontres avec les acteurs incontournables de la commémoration (publics et privés) pour faire connaître notre projet et ses objectifs. Au cours du printemps dernier, nous avons lancé un appel à communications auprès du grand public, des organismes pertinents et des universitaires susceptibles d'être intéressés à participer à ce colloque. Cette démarche a porté fruit : durant trois jours, nous avons rassemblé en un même lieu et programme² une quarantaine de conférenciers, rattachés ou non à une institution.

Institutions et organismes participants aux États généraux

Nous avons également pu compter sur le généreux concours de nombreux commanditaires et partenaires investis d'une façon ou d'une autre dans la commémoration, dont la contribution a permis d'offrir au public un évènement populaire de grande qualité. La réponse enthousiaste et le soutien sans réserve reçus de la part de ces partenaires nous laissent croire que ces États généraux étaient nécessaires et qu'ils ont été utiles à la réflexion publique. Voici la liste de ces partenaires :

Institutions publiques :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (communication)
- Cinémathèque québécoise (partenariat et communication)
- Commission de toponymie (communication)
- Ministère de la Culture et des Communication du Québec (commandite et allocution du ministre Luc Fortin)

² Le programme des États généraux sur les commémorations historiques se trouve joint en annexe et en ligne : <http://mng.quebec/etats-generaux/programme/>.

- Musées de la civilisation du Québec (partenariat et communication)
- Parcs Canada (communication)

Musées et institutions privés

- Montréal en histoires (partenariat)
- Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (partenariat et communication)
- Musée des grands Québécois (partenariat)
- Institut du patrimoine funéraire du Québec (communication)
- Monastère des Augustines (communication)
- Théâtre du Nouveau Monde (communication)

Organismes de la société civile engagés dans la commémoration

- Mouvement national des Québécoises et Québécois (organisation et commandite)
- Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (partenariat et communication)
- Fondation Lionel-Groulx (partenariat et communication)
- Fédération Histoire Québec (partenariat et communication)
- Société d'histoire des Filles du Roy (communication)
- Société du patrimoine politique du Québec (partenariat)
- Héritage Montréal (communication)
- Observatoire Justice et Paix (communication)

Chaires et groupes de recherche

- Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval (partenariat et communications)
- Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval (partenariat)
- Institut du patrimoine de l'UQAM (partenariat et communications)
- Institut de recherche sur le Québec (partenariat et communications)

Entreprises et organismes privés

- Banque Nationale du Canada (commandite et communication)
- Québecor inc. (partenariat et communication)
- Éléphant – Mémoire du cinéma québécois (participant)
- Confédération des syndicats nationaux (partenariat et communication)
- Éditions du Septentrion (partenariat et communication)
- Babel films (partenariat)
- Agence publicitaire K-72 (partenariat)
- Agence Peak Média (partenariat)
- Coopérative WEBTV.COOP (partenariat)
- Chemin de Saint-Rémi (communication)
- *L'Action nationale* (partenariat et communication)

Résumé des travaux

Au programme des États généraux, se sont prononcés des intellectuels, responsables de musées, représentants d'organismes publics et privés, ainsi que des représentants de la société civile, œuvrant dans le domaine de l'histoire, des commémorations et du patrimoine³ à l'occasion de conférences, panels et tables rondes.

Le colloque s'est ouvert le jeudi 6 octobre avec une conférence offerte par Martine de Boisdeffre, présidente du conseil d'administration de l'Institution nationale des Invalides et ancienne directrice des Archives de France (2001-2010). Son expertise et ses réflexions sur l'avenir des commémorations, et en particulier sur le calendrier commémoratif qu'elle a coordonné en France au tournant des années 2000, ont été absolument éclairantes. À la suite de cette conférence, nous avons discuté de la complexité des commémorations dans les sociétés contemporaines où les repères identitaires sont en mutation; des commémorations et du récit historique; et finalement du patrimoine et des lieux de mémoire. Les travaux de la journée se sont conclus par une allocution fort appréciée du ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin. Le ministre a affirmé que les commémorations s'inscrivent dans un nécessaire devoir de mémoire et qu'elles jouent un rôle important sur le plan de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance au Québec. Les participants au colloque ont été heureux d'entendre que la préservation et la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les événements, les lieux et les personnages historiques, sont une priorité du gouvernement.

La deuxième journée a débuté par une conférence sur les grands âges de la commémoration au Québec présentant l'histoire de nos pratiques commémoratives et ses moments forts, qui a été suivie par un panel consacré au tourisme commémoratif. Les intervenants ont montré la popularité grandissante, ici comme ailleurs, du tourisme culturel, qui touche notamment les festivals, le patrimoine bâti et les lieux de mémoire. En après-midi, deux tables rondes se sont succédé, réunissant des acteurs publics et privés de la commémoration qui ont réfléchi à la manière de mieux soutenir les commémorations, sur le plan tant institutionnel qu'organisationnel ou financier. Cette journée s'est conclue par la projection de courts-métrages inédits provenant des archives de la Cinémathèque québécoise et offrant un panorama social et culturel du Québec de l'après-guerre.

La dernière journée a été consacrée à une réflexion autour de l'importance de se doter d'une politique de commémorations. En avant-midi, le premier conférencier a mis en lumière les liens entre la commémoration et le politique pour montrer que l'absence d'une politique de commémorations au Québec constitue une forme de négation de la mémoire collective. Sous le thème « Quand on se compare, on se désole : pour une véritable politique québécoise des commémorations », le deuxième conférencier a procédé à une analyse des pratiques en la matière en comparant le Québec avec d'autres nations occidentales, afin de montrer qu'il y a fort à faire ici pour se doter d'une politique structurée de commémorations. Quant à la troisième conférencière, elle a abordé le cas de la Catalogne par le biais de son musée d'histoire nationale et des

³ Toutes les conférences ont été captées et se trouvent en ligne : <http://mng.quebec/etats-generaux/>.

célébrations de son tricentenaire (1714-2014). À son avis, et du nôtre, il s'agit d'un modèle d'institution qui pourrait voir le jour chez nous. Nos travaux se sont conclus par une table ronde où nous avons exploré des avenues en matière de financement public et privé afin de déterminer quel rôle devraient jouer les entreprises, les fondations privées et les acteurs de la société civile dans le soutien des commémorations. À ce vaste programme se sont ajoutées de nombreuses activités en partenariat notamment avec le musée Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, l'organisme Montréal en histoires, qui a offert des visites guidées sur son circuit historico-touristique Cité mémoire, ainsi que notre hôte, le Gesù, lieu de mémoire important⁴.

Durant ces trois jours, nos conférenciers et panélistes ont plaidé à plusieurs occasions pour que le gouvernement du Québec se dote d'une politique de commémorations. Leurs propositions concernent les structures et les outils nécessaires à la coordination des commémorations, le rôle des différents acteurs, tant publics que privés, le soutien dont ils auraient besoin pour mener à bien leur mission, de même que la préservation du patrimoine, des sites historiques et des lieux de mémoire.

Nous avons colligé ces propositions sous forme de recommandations, qui sont détaillées dans les pages qui suivent. À notre avis, le renouvellement de la politique culturelle du Québec constitue une formidable occasion pour poser des gestes forts, porteurs d'avenir pour la préservation et la mise en valeur de la mémoire.



Martine Desjardins

Présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois

⁴ Le Gesù est l'une des églises les plus anciennes de Montréal. Le lieu a abrité le Collège Sainte-Marie et accueilli des compagnies de théâtre qui ont marqué la scène culturelle québécoise. Enfin, c'est dans l'amphithéâtre du Gesù que s'est tenue la Nuit de la poésie en 1970.

La nature et le rôle des commémorations

La commémoration est un évènement, souvent une cérémonie, tenu à l'occasion d'un anniversaire et servant à rappeler à la mémoire un évènement ou une personne ayant marqué l'histoire, pour alimenter la conscience historique d'une communauté ou d'un peuple. Elle permet de cimenter l'appartenance à cette communauté et de l'inscrire dans la durée. Selon le sujet et les circonstances, les commémorations peuvent être protocolaires ou festives, savantes ou populaires. Cérémonials d'État, manifestations publiques, évènements artistiques, expositions, reconstitutions, érection de monuments, etc. : la commémoration peut prendre plusieurs formes pour arriver à transmettre la mémoire. Elle témoigne du passé au moment présent et dans l'avenir. En d'autres mots, elle s'adresse à nos contemporains et à ceux qui nous suivront pour se raconter notre passé.

Le type de commémorations⁵

Au Québec et ailleurs dans le monde, les commémorations sont de natures variées :

1. Fête nationale;
2. Anniversaires historiques reconnus (ou non) comme jours fériés;
3. Grandes célébrations liées à des anniversaires exceptionnels (d'institutions, de personnalités, d'activités ou d'événements déterminants);
4. Commémorations permanentes ou temporaires inscrites dans le paysage. Ce sont les lieux physiques de mémoire : monuments historiques et sites (demeures, immeubles, terrains), monuments commémoratifs (plaques et toponymie s'ajoutent aux monuments proprement dits pour marquer l'espace sous le signe de la mémoire).

Ces catégories renvoient à des activités qui peuvent se recouper mais sont cependant distinctes :

1. Les fêtes nationales sont des jours fériés marqués par des célébrations populaires et des cérémonies solennelles;
2. Les anniversaires, reconnus ou non comme jours fériés, sont d'ampleur moindre avec éventuellement des activités reliées à la recherche et à la diffusion du savoir, ou l'érection de lieux de mémoire;
3. Les grandes célébrations anniversaires sont marquées par une panoplie d'activités : festivités populaires, cérémonies solennelles, colloques, conférences, publications, émissions, créations, érection de monuments et d'autres lieux de mémoire;
4. Les lieux de mémoire commémoratifs (qui peuvent être créés indépendamment des célébrations de grands anniversaires ou bien à leur occasion) sont le cadre d'activités

⁵ Cette section est tirée de Charles-Philippe Courtois, *op. cit.*, p. 12-13.

commémoratives qui se distinguent par leur caractère durable, en particulier les monuments historiques et les sites patrimoniaux préservés et mis en valeur : musées, centres d'interprétation, voire de recherche (avec la communication d'un message dont la force va décroissant : les monuments, les plaques et la toponymie). Le monument commémoratif et la plaque en sont des expressions de moindre envergure : durables et interprétables en tout temps, leurs messages sont plus symboliques ou succincts.

Le rôle de la commémoration

La mémoire d'une nation doit être entretenue. Laisse à elle-même, elle peut s'assécher ou encore être instrumentalisée dans des conflits mémoriels. En fait, une société doit s'approprier ses lieux de mémoire pour entretenir un rapport fructueux avec son passé. Elle doit savoir quels lieux investir, quels symboles valoriser, quelles figures historiques privilégier, pour développer et entretenir une image d'elle-même qui favorise une forme d'estime de soi collective.

L'approfondissement et le partage d'une mémoire commune sont d'autant plus pertinents à l'heure de la mondialisation et de l'uniformisation culturelle anglo-américaine. Qui plus est, dans nos sociétés plurielles, la mémoire constitue un formidable outil pour l'intégration des nouveaux arrivants. Ainsi, une politique d'immigration et d'intégration devrait contenir un volet sur la transmission de l'histoire et de la mémoire collective.

Selon le politologue Marc Chevrier, membre de notre comité scientifique, qui s'exprimait dans un texte paru en marge de notre événement, la commémoration est essentielle, car elle

(...) réalise un travail que ni l'histoire savante, ni l'enseignement de l'histoire dans les écoles, ne peuvent accomplir à eux seuls. Elle transforme l'histoire en œuvre civique, des lieux et des moments épars, engloutis dans l'indifférence de l'espace et du temps, en sources de mémoire qui soudent les consciences et inspirent l'action collective, de la plus petite échelle humaine, comme le quartier et le hameau de campagne, aux plus grandes, comme la nation ou le monde. De plus, s'appuyant sur le passé, elle dégage des voies d'avenir⁶.

⁶ Marc Chevrier, « La commémoration civique : source de mémoire », *Fleurdalisé*, automne 2016, <http://mng.quebec/publications-page/le-fleurdalise/fdl-automne2016-dossier1/>.

Coordination et structures : le modèle français

En ouverture des États généraux, Martine de Boisdeffre, conseiller d'État, ancienne directrice des Archives de France et secrétaire général des commémorations nationales entre 2001 et 2010, a été invitée à titre de conférencière inaugurale à exposer le modèle français de coordination des commémorations. Sa conférence⁷ a été fort instructive : à notre avis, elle montre la voie à suivre pour se doter d'un cadre et de structures administratives utiles à la coordination des commémorations.

Délégation aux célébrations nationales

En France, la Délégation aux célébrations nationales est l'instance administrative qui établit la liste des anniversaires, grâce au travail de son Haut-Comité des célébrations nationales. La Délégation coordonne également les activités de commémoration d'envergure nationale en collaboration avec les différentes instances régionales et locales du ministère de la Culture.

Haut-Comité des célébrations nationales

Le Haut-Comité des célébrations nationales⁸ a été mis sur pied en 1998 par le ministère de la Culture. Il est rattaché à la Direction des Archives de France et relève directement du ministre de la Culture. Ce comité est composé d'experts représentatifs issus de divers domaines pertinents (historique, littéraire, artistique, scientifique et technique). Ses membres sont nommés par le ministre de la Culture pour un mandat d'une durée de trois ans, et leur mission consiste à formuler de façon objective des propositions concernant la commémoration d'évènements et de personnages marquants qui touchent la vie politique et les institutions, la littérature et les sciences humaines, la culture et les arts, de même que les sciences et les techniques. Selon madame de Boisdeffre, la grande compétence et la diversité au sein du Haut comité assurent une certaine neutralité dans le choix des commémorations.

Calendrier de commémorations

Ces propositions d'anniversaires se retrouvent consignées depuis 1986 dans le *Recueil des commémorations nationales*, un calendrier de commémorations publié sous forme de brochure illustrée⁹ et disponible sur le Web. Ce calendrier est diffusé notamment auprès des organismes publics et privés du domaine culturel, des chercheurs et des autres acteurs de la commémoration, de même que des élus, des journalistes et des citoyens qui en font la demande.

Selon Martine de Boisdeffre, plusieurs considérations guident les membres du Haut comité dans l'élaboration de ce calendrier. Par exemple, autant les évènements heureux que les souvenirs douloureux peuvent faire l'objet d'une commémoration, pour autant qu'ils aient marqué la

⁷ Le texte de cette conférence se trouve en annexe.

⁸ Archives de France, Haut-Comité aux commémorations nationales, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/organisation-du-reseau-des-archives-en-france/haut-comite-aux-commemorations-nationales/>.

⁹ Voir en annexe l'édition 2016 de cette brochure.

conscience commune. Ensuite, pour éviter de surcharger le calendrier, seuls les cinquantièmes et leurs multiples sont considérés parmi les anniversaires. Autant la naissance que la mort d'un personnage marquant peuvent être soulignées. Pour s'assurer de l'intérêt et de l'adhésion du public à la liste des commémorations proposées, le comité puise celles-ci autant dans la culture savante que dans la culture populaire.

La publication du *Recueil des commémorations nationales* est accompagnée de la mise en ligne de sites Internet¹⁰ consacrés aux anniversaires incontournables, comme ce fut le cas pour le 400^e anniversaire du décès d'Henri IV¹¹ (2010), le bicentenaire de la naissance d'Alexis de Tocqueville¹² (2005) et de Victor Hugo¹³ (2002) ou, plus récemment, le centenaire de la Grande Guerre¹⁴ (2014). Le contenu de ces sites est riche et propose notamment des portraits biographiques, des archives diverses, des expositions multimédias, des œuvres complètes en version numérique, des bibliographies de travaux concernant l'évènement en question, un calendrier des évènements commémoratifs, la liste des lieux de mémoire, etc. Il s'agit de véritables mines d'informations scientifiques, pédagogiques et populaires, ainsi que d'outils précieux pour les citoyens désireux d'en apprendre davantage sur ces sujets, les élèves et les enseignants, les historiens et, bien sûr, les différents acteurs de la commémoration.

Les grandes célébrations nationales

Évidemment, les grandes célébrations nationales sont planifiées longtemps d'avance, et le ministère de la Culture n'attend pas que soit publié le *Recueil* de l'année en question. D'abord, la Délégation aux célébrations nationales lui soumet une liste d'anniversaires afin qu'elle soit entérinée. Ensuite, le choix de l'ampleur et du type de commémoration revient au ministère : celle-ci peut aller d'une simple exposition au soutien à l'édition d'ouvrages ou à la réalisation de documentaires, en passant par l'émission de timbres-poste et les manifestations de grande envergure, comme une célébration nationale. Par exemple, tant pour le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo que pour le centenaire de la Première Guerre mondiale, un appel a été lancé aux institutions concernées (littéraires, universitaires, politiques, culturelles, etc.), qui ont répondu avec enthousiasme, notamment par la publication d'ouvrages et l'organisation de colloques et d'évènements culturels de toutes sortes.

¹⁰ Archives de France, Collection des sites internet : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/sites-internet/>

¹¹ Henri IV, le règne interrompu : <http://www.henri-iv.culture.fr/>

¹² Alexis de Tocqueville : <http://www.tocqueville.culture.fr/fr/>

¹³ Victor Hugo, conscience et combats, 1802-2002 : <http://www.victorhugo2002.culture.fr>

¹⁴ La mission du centenaire de la Première Guerre mondiale : <http://centenaire.org/fr>

Québec : état des lieux et propositions

Au Québec, sur le plan institutionnel, aucune politique ne régit les commémorations, malgré les appels lancés au cours des dernières décennies. Pensons notamment au rapport de la Commission des biens culturels du Québec rédigé en 1998¹⁵, qui réclamait une telle politique; aux propositions du groupe-conseil sous la présidence de Roland Arpin, dont le célèbre rapport *Notre patrimoine, un présent du passé*¹⁶, paru en 2000, reprenait notamment cette recommandation; à l'étude réalisée par l'historien Charles-Philippe Courtois pour l'Institut de recherche sur le Québec en 2011¹⁷; et finalement aux mémoires déposés par la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs¹⁸ et le MNQ¹⁹ au printemps dernier, lors des audiences pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De même, **il n'existe aucun calendrier officiel de commémorations au Québec**. Au printemps 2016, à l'occasion d'une rencontre préparatoire avec des membres de la direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications, nous avons pu constater que les projets de commémorations soutenus par le ministère émanent pour la plupart d'initiatives citoyennes, et non gouvernementales.

Heureusement, le Québec ne constitue pas un désert commémoratif pour autant, puisque de nombreux organismes, institutions et individus ont investi le champ des commémorations. Durant nos travaux, plusieurs ont témoigné de leurs actions en ce sens. Nous croyons que, de manière générale, **c'est la volonté politique et les moyens qui manquent, plus que les idées et les projets, pour garder bien vivante la mémoire collective**.

Pensons au travail formidable des musées d'histoire; de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs; de quelque 270 sociétés d'histoire et de généalogie, qui regroupent des passionnés de l'histoire locale, régionale et nationale; d'Héritage Montréal, qui agit en véritable chien de garde du patrimoine bâti dans la métropole; de la Fondation Lionel-Groulx, dont la mission consiste à promouvoir notre histoire nationale; de la Cinémathèque québécoise et de Québecor, avec son projet Éléphant²⁰, qui chacun à leur manière assurent la transmission de notre patrimoine cinématographique; des musées d'État et de BANQ, qui conservent les traces de notre

¹⁵ Commission des biens culturels du Québec, *Pour une politique de la commémoration au Québec. Bilan et pistes de discussion*, rapport réalisé par Alain Roy et Patrice Groulx, 1998, 35 p.

¹⁶ Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (sous la présidence de Roland Arpin), *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications*, 2000, p. 171, <http://bel.uqtr.ca/1239/1/6-19-681-20060117-1.pdf>.

¹⁷ Charles-Philippe Courtois, *op. cit.*

¹⁸ Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, *Mémoire de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec*, 4 p., <http://www.cfqlmc.org/pdf/Memoire-Politique-culturelle.pdf>.

¹⁹ Mouvement national des Québécoises et Québécois, *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : vers une politique de l'identité québécoise*, avril 2016, 13 p., <http://mnq.quebec/wp-content/uploads/2014/01/Mémoire-MNQ-nouvelle-politique-culturelle.pdf>.

²⁰ Éléphant – Mémoire du cinéma québécois, <http://elephantcinema.quebec/>.

passé sous toutes ses formes. Pensons bien sûr au réseau du MNQ, qui fédère 19 sociétés membres, présentes partout sur le territoire du Québec. Sur le plan de la mémoire, le travail de tous ces organismes et institutions est vital, et il serait d'autant plus utile s'il était soutenu par une politique qui leur donne les moyens financiers, organisationnels et communicationnels de réaliser leurs projets de commémorations.

Pour les fins de ce rapport, nous avons consigné les témoignages et propositions pertinents afin de formuler des recommandations utiles à l'établissement d'une politique de commémorations.

A) Politique et calendrier de commémorations

Durant la table ronde des États généraux réunissant les représentants des institutions publiques, le directeur de la Cinémathèque québécoise, Marcel Jean, a rappelé que son organisme a souligné en septembre dernier le 100^e anniversaire de naissance de l'écrivaine, poète et scénariste Anne Hébert²¹. Ont alors été présentés des films dont elle a signé le scénario, des adaptations de ses œuvres et des documentaires à son sujet. Malheureusement, cet événement n'a pas reçu l'attention escomptée du public. Selon Marcel Jean, ce cycle de projections aurait rayonné davantage s'il avait été appuyé par des actions concertées du gouvernement, des institutions ou des médias pour commémorer le **centenaire d'Anne Hébert**. À son avis, il serait utile qu'**un organisme coordonne ces commémorations, fixe un calendrier et orchestre les communications des activités**.

En 2015 a été diffusée la **série télévisuelle *Le rêve de Champlain***²², réalisée par Martin Cadotte et commanditée par la chaîne ontarienne TFO. Remarquable à tous les égards, cette série a connu un grand succès, tant auprès du public que de la critique, comme en a témoigné son réalisateur à l'occasion de notre colloque. Adaptation de la biographie de l'historien américain David Hackett Fischer, *Le rêve de Champlain* nous plonge dans la vie trépidante de Samuel de Champlain, navigateur, explorateur, cartographe, écrivain, ethnologue, botaniste et, bien sûr, père de la Nouvelle-France. La série propose un heureux mariage d'entrevues et d'exposés en compagnie d'historiens et de spécialistes, avec des reconstitutions historiques fort convaincantes. Durant sa communication, Martin Cadotte a exposé la genèse de ce projet, conçu pour le petit écran, mais surtout pour les classes d'histoire de l'Ontario. Ainsi, en plus des épisodes, du matériel pédagogique multimédia est mis gratuitement à la disposition des enseignants et des élèves, qui en raffolent.

À notre avis, **de tels projets devraient pouvoir être réalisés au Québec**. On constate d'ailleurs que le goût du passé est ici bien présent, comme en témoigne la popularité des thèmes historiques au cinéma ou à la télévision. On peut voir là un terreau fertile pour qu'une politique de commémorations accorde enfin ses droits à la mémoire. De ce point de vue, il serait tout à fait approprié pour la **Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de créer un**

²¹ Cinémathèque québécoise, <http://www.cinematheque.qc.ca/fr/programmation/projections/cycle/centenaire-danne-hebert>.

²² Le rêve de Champlain, <http://revedechamplain.com/fr>.

programme particulier pour le cinéma et les séries historiques qui favoriserait justement la création québécoise dans ce domaine.

En 2013, la Société d'histoire des Filles du Roy (SHFR) a été le maître d'œuvre de commémorations ambitieuses visant à souligner le **350^e anniversaire de l'arrivée des premières Filles du Roy**²³. Pour mémoire, rappelons qu'en 1663 36 femmes se sont embarquées en provenance de Paris pour s'établir en Nouvelle-France, avec l'engagement de fonder une famille pour contribuer à peupler la colonie. Les activités de commémoration ont débuté à La Rochelle en juin 2013, soulignant le départ du premier contingent; un bateau a effectué à nouveau le trajet pour l'occasion, avec à bord 36 femmes personnifiant leurs ancêtres. Elles sont arrivées à Québec le 7 août, à l'ouverture des Fêtes de la Nouvelle-France. Par la suite, plusieurs activités ont été organisées pour célébrer cet anniversaire de première importance pour la mémoire collective.

Ces commémorations ont été préparées durant les trois années précédentes, comme en a témoigné Michel Belleau, conférencier aux États généraux. Pour la réalisation de ses projets, la SHFR a fait deux demandes au gouvernement du Québec : elle a sollicité une aide financière et a réclamé que les Filles du Roy soient désignées comme personnages historiques. Dans le premier cas, la demande a reçu une réponse positive seulement trois mois avant le début des célébrations; dans l'autre, à peine quelques jours avant les célébrations de Québec. L'incertitude financière et le manque de soutien organisationnel ont rendu la tâche colossale pour les bénévoles, et le programme d'activités a bien failli ne pas se réaliser. Selon Michel Belleau, **une politique de commémorations, qui aurait notamment permis de reconnaître l'importance de cet anniversaire et l'aurait soutenu en conséquence, aurait grandement aidé les bénévoles à mener à bien ces projets, qui ont été salués des deux côtés de l'Atlantique.**

En 2014, pour souligner le 50^e anniversaire de l'entrée en fonction du métro de Montréal, la Fondation Lionel-Groulx a présenté un projet de commémoration à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, intitulé **Le métro, véhicule de notre histoire**. Pierre Graveline, directeur de la Fondation, a expliqué que ce projet est né à la suite du constat suivant : sur les 68 stations de métro réparties sur le territoire métropolitain, 28 portent le nom de personnages importants dans l'histoire du Québec et de Montréal, sans qu'aucune information à leur sujet ne soit offerte aux usagers et aux visiteurs. La Fondation proposait alors de corriger cette lacune en installant des plaques commémoratives au sujet de ces personnages dans les 28 stations. De même, durant l'année 2017, elle souhaitait tenir une grande exposition à leur sujet sur la Passerelle des arts du métro Place-des-Arts. La Fondation proposait également de publier un cahier spécial sur ces 28 figures historiques dans un grand quotidien et, enfin, d'organiser des animations théâtrales dans les stations concernées. Malgré le soutien de la Société de transport de Montréal (STM), au premier chef concernée, et de la Société historique de Montréal, et comme bien d'autres projets à caractère historique, **Le métro, véhicule de notre histoire** n'a pas reçu l'aval du comité du 375^e de Montréal. Selon Pierre Graveline, **un tel projet aurait pu être soutenu par la**

²³ Amélie Gaudreau, « Les Filles du Roy : la fin d'un long périple », *Le Devoir*, 16 août 2013, <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/385220/les-filles-du-roy-la-fin-d-un-long-periple>.

métropole ou le gouvernement si un programme consacré aux commémorations avait existé. De même, à notre avis, les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal aurait sans doute comporté un volet commémoratif plus substantiel et structurant si le comité avait pu s'appuyer sur une politique, des programmes et des experts pour le guider en cette matière.

En 2017, avec d'autres partenaires, la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC) marquera le **400^e anniversaire de l'établissement en Nouvelle-France de la première famille française, composée de Louis Hébert, Marie Rollet et leurs trois enfants.** Hébert est également reconnu comme le premier agriculteur canadien et le premier apothicaire de la colonie; il a permis la découverte de plusieurs plantes alors inconnues en France. Ces plantes constituent de nos jours le noyau central de la collection du Jardin des plantes à Paris. Cette contribution scientifique, parfois oubliée, a été très importante. On retient de Marie Rollet son action comme éducatrice, non seulement de ses enfants, mais aussi de jeunes autochtones. Le couple Rollet-Hébert a eu de nombreux descendants, dont le premier ministre Philippe Couillard²⁴. La CFQLMC est engagée dans l'organisation d'un programme de commémorations qui se tiendront en 2017, tant en France qu'au Québec. L'organisme souhaite également que 2017 soit désignée l'Année Louis Hébert et Marie Rollet. Toutefois, malgré de nombreux appels et représentations, la CFQLMC n'a pas réussi jusqu'à présent à convaincre le ministère de la Culture de soutenir cette commémoration et de procéder à la désignation de l'Année Louis Hébert et Marie Rollet.

Pendant nos travaux, le président de la CFQLMC, Denis Racine, a plaidé pour la **mise sur pied d'un calendrier de commémorations à l'image de celui de la France, dont les anniversaires seraient déterminés longtemps à l'avance pour faciliter la planification des célébrations.** D'ailleurs, la CFQLMC donne l'exemple en publiant sur son site Web un calendrier permanent des commémorations²⁵ concernant la mémoire partagée de la France et du Québec.

De plus, monsieur Racine a formulé le souhait qu'un **programme de soutien aux activités de commémoration soit créé pour appuyer les initiatives émanant d'organismes publics et privés.**

Depuis sa fondation en 1947, le Mouvement national des Québécoises et Québécois, anciennement la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, s'investit lui aussi dans les commémorations, notamment dans l'organisation de la fête nationale. En 1998, pour le 50^e anniversaire du fleurdelisé²⁶, le MNQ a participé à la reconnaissance et à l'adoption du **jour du Drapeau** comme journée mémorielle officielle inscrite au calendrier québécois. Dans la plupart des régions, des activités sont organisées, notamment dans les écoles et les municipalités, et les sociétés membres du MNQ soulignent chaque année avec des moyens dérisoires le jour du Drapeau. Malgré tout, force est de constater que cette journée est le parent pauvre des commémorations. Exception faite de l'émission d'un communiqué, elle n'est soulignée d'aucune

²⁴ Voir Denis Racine, « La première famille européenne au Québec. Louis Hébert et Marie Rollet », *Cap-aux-Diamants. La revue d'histoire du Québec*, n° 123, 2015, p. 36-37.

²⁵ Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs, <http://www.cfqlmc.org/commemorations>.

²⁶ Ministère de la Justice, Drapeau et emblèmes nationaux, <http://www.drapeau.gouv.qc.ca/>.

façon par le gouvernement du Québec. À notre avis, le temps est venu pour l'État de **donner à cette journée mémorielle les moyens de rayonner** suffisamment pour s'ancrer dans les mémoires. Ainsi, **une cérémonie protocolaire et une levée du drapeau pourraient se tenir à l'Assemblée nationale** le 21 janvier sur le coup de 15 heures²⁷, de même que dans les **municipalités, les organismes publics et les sociétés d'État** comme Hydro-Québec.

En 2002, le MNQ a également participé à l'instauration par le gouvernement de Bernard Landry de la **Journée nationale des patriotes**, célébrée chaque année le lundi précédent le 25 mai. Nous sommes très fiers de nous associer à cette journée qui est celle de tous les Québécois et qui représente bien la portée universelle de notre expérience historique. Avec peu de moyens, le MNQ assure la coordination de l'ensemble des activités d'animation et au moyen d'un programme d'assistance financière mis sur pied pour soutenir les activités bénévoles et citoyennes, par l'animation d'un site consacré à cette journée, par la publication du calendrier des activités, et depuis mai 2016, par la distribution d'une brochure pédagogique gratuite à travers les écoles secondaires du Québec. Nous souhaitons que **l'État souligne de façon officielle cet anniversaire important** dans la mémoire collective et qu'il **soutienne au moyen d'une politique et d'un programme de commémorations les activités** qui se déroulent partout au Québec, sur un modèle ressemblant au Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

En 2014, le MNQ a célébré le 30^e anniversaire de coordination de la **fête nationale**. En effet, c'est en 1984 que le gouvernement du Québec nous a confié pour la première fois la gestion et l'organisation des célébrations de la fête nationale. Depuis lors, nous coordonnons avec enthousiasme, avec nos 18 mandataires régionaux, plus de 5 000 activités annuelles, réparties sur plus de 700 sites de fête partout sur le territoire. Nous souhaitons qu'une politique de commémorations instaure **un véritable cérémonial d'État pour marquer la fête nationale**²⁸ avec la solennité adéquate, c'est-à-dire avec la **participation du chef du gouvernement à des cérémonies empreintes d'un décorum officiel**, en plus des festivités déjà organisées.

Les célébrations des 23 et 24 juin telles qu'elles existent aujourd'hui, avec l'heureux succès des fêtes populaires à la fois sur les grandes et les petites scènes – une dimension essentielle –, devraient ainsi être augmentées **d'un volet de solennités**²⁹ **qui engageraient chaque année nos élus, tant municipaux que nationaux**, et viendraient couronner les cérémonies. Cela nous apparaît constituer l'autre volet cardinal d'une fête nationale.

²⁷ Pour mémoire, c'est à 15 heures, le 21 janvier 1948, que le fleurdelisé a été hissé pour la première fois sur la tour de l'Assemblée législative (aujourd'hui l'Assemblée nationale) de Québec.

²⁸ Proposition formulée une première fois en 2011 par Charles-Philippe Courtois (*op. cit.*), puis lors de sa communication durant les États généraux sur les commémorations historiques.

²⁹ Charles-Philippe Courtois, *op. cit.*

B) Les lieux de mémoire, les sites historiques et le patrimoine

En ce qui concerne les sites historiques, les lieux de mémoire et le patrimoine, tant immatériel que matériel, différents constats et propositions ont également été formulés durant nos travaux.

Selon la définition de l'historien Pierre Nora, les **lieux de mémoire**, « ce sont d'abord des restes. La forme extrême où subsiste une conscience commémorative dans une histoire qui l'appelle, parce qu'elle l'ignore. (...) Musées, archives, cimetières et collections, fêtes, anniversaires, traités, procès-verbaux, monuments, sanctuaires, associations, ce sont les buttes témoins d'un autre âge, des illusions d'éternité³⁰ ». Nora ajoute : « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit. Il peut donc s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, d'archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution³¹ ». Selon Marc Chevrier, le paysage et le territoire québécois où ces lieux de mémoire se sont insérés ont été profondément marqués par l'empreinte de l'Église catholique, qui a façonné par ses édifices religieux, ses monuments et ses signes la conscience historique des Québécois et même leur sens de la temporalité. Il constate cependant que, si l'État québécois a pris le relais de l'Église dans l'accomplissement de tâches sociales importantes, il n'a pas réussi jusqu'ici à la remplacer ou à l'égaliser dans sa fonction symbolique et commémorative.

La commémoration est souvent liée à des endroits riches de sens, des destinations qui font figure de lieux de pèlerinage, des espaces symboliques, voire des espaces sacrés comme le Québec en compte beaucoup, dont plusieurs ont une valeur patrimoniale exceptionnelle. À notre avis, **un monument ou un lieu de mémoire sans rassemblement périodique deviennent des lieux en dormance, qui ne vont pas au bout de leur fonction**. Les commémorations officielles se déroulent d'ailleurs souvent autour d'un monument. Cependant, au Québec, rares sont les commémorations qui se tiennent en ces lieux ou qui mettent en valeur un monument³². Or, les **monuments commémoratifs** constituent une composante importante du patrimoine puisqu'ils incarnent de diverses façons des personnages et des événements du passé proposés à l'appropriation par une collectivité qu'ils rassemblent autour d'eux – concrètement en certaines occasions, et virtuellement par l'imaginaire³³.

À l'occasion de notre colloque, l'organisme Héritage Montréal, qui œuvre à la promotion et à la protection du patrimoine architectural, historique, naturel et culturel de la grande région métropolitaine, était représenté par son directeur des politiques, Dinu Bumbaru. Durant son exposé, monsieur Bumbaru a développé des pistes de solution pour assurer la préservation des lieux de mémoire et des éléments issus du patrimoine, tant matériel qu'immatériel. Parmi ses propositions, retenons son appel lancé au ministère de la Culture et des Communications à

³⁰ Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 1, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, 1648 p.

³¹ *Ibid.*

³² Propos tirés de la conférence de clôture offerte par Raymond Montpetit, professeur émérite de muséologie et membre de notre comité scientifique.

³³ *Ibid.*

comblent les lacunes du Registre du patrimoine culturel³⁴, qui devrait recenser tous les éléments désignés, classés et identifiés comme éléments patrimoniaux. Pour étayer ses propos, monsieur Bumbaru a cité en exemple la cabane à sucre, qui devrait être reconnue comme lieu et pratique issus du patrimoine culturel québécois. Du même souffle, **il a recommandé que le ministère complète l’inventaire des lieux de mémoire et des monuments historiques, dans lequel il a noté plusieurs omissions,** notamment la basilique Notre-Dame de Montréal, qui reste encore à être reconnue comme édifice patrimonial.

Dinu Bumbaru a également sensibilisé l’assistance à l’importance de **choisir des lieux appropriés pour les gestes de commémoration** tels que l’érection de statues et de monuments. Par exemple, le monument Le roc irlandais, érigé à la mémoire des victimes de l’épidémie de typhus à Montréal en 1847, se trouve à l’entrée du pont Victoria et aux abords de l’autoroute 10 : il ne s’agit pas d’un lieu approprié respectant la dignité des disparus. Par ailleurs, comme l’a fait remarquer Marc Chevrier, le fait que plusieurs lieux de mémoire soient situés dans des portions du territoire qui sont sous la compétence exclusive d’organismes fédéraux, notamment des secteurs historiques de Québec et de Montréal, vient compliquer la mise en œuvre d’une politique commémorative québécoise.

Toponymie et lieux de mémoire

Notons que ces dernières années, le gouvernement a posé certains gestes en matière de préservation du patrimoine; notamment avec l’adoption en 2012 de la Loi sur le patrimoine culturel³⁵. Celle-ci a mené à la création du Conseil du patrimoine culturel du Québec, qui a remplacé la Commission sur les biens culturels. Cet organisme travaille à répondre aux besoins criants en matière de sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes. Cependant, s’il a le pouvoir de désigner des lieux, des événements et des personnages, la commémoration ne fait pas partie des mandats qui lui ont été confiés.

Pour sa part, la Commission de toponymie procède à des désignations toponymiques commémoratives, comme l’a expliqué Myriam Hallé, géographe et toponymiste, représentante de l’organisme durant notre colloque. Elle a rappelé que la Commission s’est dotée d’une **Politique de désignation toponymique commémorative³⁶** en 1989 **qui permet de désigner un lieu significatif** dans l’intention de rappeler à la mémoire une personne importante ou un événement. Toutefois, **ces gestes de commémoration ne s’inscrivent pas dans une action plus large de l’État.**

À la Commission de toponymie, les demandes de désignation proviennent du public, mais aussi de la société civile ou d’institutions publiques. Selon Myriam Hallé, la politique adoptée facilite le traitement des propositions, car elle établit les critères de réception et d’acceptabilité des projets

³⁴ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>.

³⁵ Gouvernement du Québec, *Loi sur le patrimoine culturel*, P-9.002, à jour le 1^{er} novembre 2016, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2016, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-9.002.pdf>.

³⁶ Commission de toponymie du Québec, *Politique de désignation toponymique commémorative*, <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/politiques-toponymiques/politique-commemorative.aspx>.

ainsi que la communication entre les différents partenaires. Madame Hallé a cité en exemple quelques lieux désignés au cours des dernières années en vertu de cette politique, soit le pont Madeleine-Parent³⁷, qui surplombe le canal de Beauharnois (2013), une demande formulée par un groupe de travailleurs; l'autoroute 440 désignée Jean-Noël-Lavoie³⁸ en 2015, dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de Laval; et plus récemment, l'édifice de la Caisse de dépôt et placement renommé à la mémoire de Jacques Parizeau, une demande qui est venue des parlementaires de l'Assemblée nationale en 2016.

En plus de la désignation des personnes et des évènements, Myriam Hallé souhaite que l'on procède à **la désignation d'un plus grand nombre d'œuvres ou d'évènements qui ont marqué l'histoire du Québec**, un geste posé très rarement par la Commission. Elle cite en exemple des lieux au nom évocateur : l'Acropole des draveurs³⁹ (expression tirée de l'œuvre *Le bouscueil*⁴⁰ de Félix-Antoine Savard), une paroi qui domine de plus de 800 mètres la vallée de la rivière Malbaie, située dans la région de Charlevoix; et la place de la Grande-Paix⁴¹ à Montréal, qui rappelle la signature d'un traité de paix et d'une alliance décisive entre les Français et les nations amérindiennes en 1701. Nous appuyons évidemment cette proposition.

À notre avis, pour que les gestes de commémoration posés par la Commission de toponymie rayonnent à leur pleine mesure et marquent durablement les consciences, ils devraient s'inscrire dans une série de gestes, lesquels auraient avantage à être appuyés par d'autres instances, ce que permettrait une politique de commémorations. Ainsi, au moment du centenaire de naissance d'Anne Hébert en 2016, il aurait été judicieux de **nommer un lieu significatif de la ville de Kamouraska à la mémoire de l'écrivaine** et de son roman du même nom. Cette désignation aurait pu être inscrite dans un programme de commémorations plus vaste, notamment avec le concours de la Cinémathèque québécoise.

Cette proposition trouve un écho dans les propos du politologue Marc Chevrier. À l'occasion de sa communication intitulée « La mémoire et ses trous dans l'espace public », monsieur Chevrier a formulé le souhait que l'on procède à **une dénomination plus réfléchie des lieux de mémoire**. À titre d'exemple, il a remis en question le bien-fondé de la pratique consistant à baptiser une autoroute – qui est l'exemple typique d'un « non-lieu » hostile au ressouvenir – du nom d'un premier ministre ou d'un chansonnier; l'hommage rendu à ces personnes serait plus significatif si l'on sollicitait leur nom pour baptiser une place ou un édifice propice au rassemblement. Par ailleurs, monsieur Chevrier estime qu'on se prive souvent au Québec de la possibilité d'**attribuer à un édifice ou à un lieu public une appellation significative**; c'est le cas notamment lorsque l'État québécois attache une simple lettre à ses édifices administratifs, ou quand on coiffe un lieu public d'une appellation générique ou platement descriptive, comme la place des Festivals à Montréal.

³⁷ Commission de toponymie du Québec, <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/references-utiles/communiqués-de-presse/pont-madeleine-parent.aspx>.

³⁸ Ville de Laval, <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Nouvelles/a-440-devient-autoroute-jean-noel-lavoie.aspx>.

³⁹ Commission de toponymie du Québec, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=238838.

⁴⁰ Félix-Antoine Savard, *Le bouscueil*, poèmes et souvenirs, Montréal, Éditions Fides, 1972.

⁴¹ Répertoire du patrimoine culturel du Québec, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>.

Finalement, pour mieux soutenir les projets commémoratifs, la Commission de toponymie travaille à la révision de sa Politique de désignation toponymique commémorative. Elle souhaite entre autres projets **constituer une banque de noms et publier un guide de la désignation commémorative à l'intention des municipalités québécoises** pour inciter ces dernières à lui emboîter le pas. Nous saluons ces projets visant **à soutenir et à mieux encadrer le travail des municipalités** dans le domaine de la commémoration; ils devraient à notre sens s'inscrire dans une politique plus large de commémorations nationales.

Sites historiques et lieux d'interprétation

Nous croyons que le patrimoine incarne une idée simple : celle que nous habitons dans un monde qui nous précède et qui nous survivra. À travers sa valorisation, c'est le sens de l'histoire et de la durée qu'on encourage. L'Homme apprend ainsi à accorder toute sa valeur à l'héritage qui le constitue : il ne considère plus l'histoire comme extérieure à lui-même, mais il l'habite.

La mise en valeur du patrimoine permet ainsi de se déprendre d'un vilain piège tendu par notre époque : celui du présentisme, qui pousse l'individu à cultiver ce qu'on appellera, à la suite du philosophe Alain Finkielkraut, un ethnocentrisme du présent et de l'actuel.

On déplore régulièrement dans l'actualité l'absence de vision des autorités publiques en matière de patrimoine. **Trop fréquemment, des édifices patrimoniaux sont vendus ou rasés dans l'indifférence quasi générale**; il s'en est d'ailleurs fallu de peu pour que la bibliothèque Saint-Sulpice et la maison Ernest-Cormier subissent ce triste sort. Qui plus est, **plusieurs sites historiques sur le territoire québécois sont entretenus par le gouvernement fédéral à la place du gouvernement du Québec**, dont la maison de Louis-Joseph Papineau⁴², située dans le Vieux-Montréal, ou le parc des Champs-de-Bataille à Québec⁴³ (les plaines d'Abraham).

Nous déplorons que le Québec ne s'acquitte pas pleinement de ses responsabilités en matière de préservation et de gestion de ses sites historiques, et nous croyons qu'il aurait avantage à **s'inspirer du modèle français, mais aussi du Canada**, comme l'a fait valoir Charles-Philippe Courtois dans son étude⁴⁴. Lors de nos travaux, Carol Sheedy, vice-présidente des opérations à Parcs Canada, a présenté la **Commission des lieux et monuments historiques du Canada** ainsi que le **Programme national de commémoration historique**⁴⁵. Pour mémoire, rappelons que la Commission a été mise sur pied en 1919, et son mandat consiste à conseiller le gouvernement fédéral sur « la commémoration de lieux, de personnes ou d'événements qui ont marqué et

⁴² Lieu historique national du Canada Louis-Joseph-Papineau, Parcs Canada, <http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/qc/louisjosephpapineau>.

⁴³ Parc des Champs-de-Bataille, Commission des champs de bataille nationaux, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/>.

⁴⁴ Charles-Philippe Courtois (*op. cit.*) a procédé à une comparaison des pratiques commémoratives de la France, des États-Unis, du Canada et du Québec.

⁴⁵ Voir le site de Parcs Canada, <http://www.pc.gc.ca/fra/clmhc-hsmbc/ncp-pcn.aspx>.

façonné le Canada⁴⁶ ». Ainsi, de nouveaux sujets s'ajoutent chaque année à sa liste des désignations.

Durant sa communication, Carol Sheedy a rappelé le rôle fondamental joué par Parcs Canada en matière de coordination des commémorations : l'agence gouvernementale regroupe les différents organismes, bureaux et programmes pour la préservation et la mise en valeur de la mémoire. L'organisation rassemble les parcs nationaux, les sites historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, ce qui facilite la coordination des projets de grande envergure. Selon madame Sheedy, **la coordination du travail de chaque organisme en matière de commémoration est beaucoup plus efficace lorsque ces organismes sont rassemblés en un seul lieu, comme c'est le cas à Parcs Canada**. Pour les fins de nos travaux, Carol Sheedy a présenté le **Programme national de commémoration historique**, qui coordonne les lieux, les personnes et les événements historiques désignés.

Selon les statistiques recueillies par l'institution, la plupart des demandes de désignation (environ 95 %) proviennent du public. Celles-ci sont par la suite appuyées par le travail des historiens à l'emploi de Parcs Canada. De plus, en matière de commémorations, l'un des mandats confié à Parcs Canada consiste à appuyer la Commission des lieux et monuments historiques et d'assurer la protection et la mise en valeur de 171 des 800 lieux historiques désignés.

Durant sa conférence intitulée « Quand on se compare, on se désole : pour une politique québécoise des commémorations », l'historien Charles-Philippe Courtois a rappelé justement que **le Québec ne possède aucun organisme équivalent à Parcs Canada** et ayant pour mandat l'administration des sites historiques. À juste titre, monsieur Courtois note une certaine timidité lorsqu'il est question de la mise en valeur du patrimoine et des lieux physiques du souvenir québécois. Pourtant, le rapport Arpin, paru en 2000, recommandait notamment au gouvernement du Québec de s'inspirer du travail de Parcs Canada⁴⁷, qui fait un travail exemplaire en matière de commémoration, comme l'a souligné à son tour Yves Bergeron, professeur de muséologie et directeur de l'Institut du patrimoine de l'UQAM.

Voilà pourquoi Charles-Philippe Courtois plaide pour que soit créé **un réseau officiel de lieux d'interprétation soutenus par le gouvernement, tels que les maisons natales des premiers ministres et des figures marquantes de notre histoire** (culturelle, politique, etc.).

Patrimoine religieux

On connaît la préoccupation des Québécois pour leurs lieux patrimoniaux, comme les églises, qui racontent leur passé religieux et communautaire. Une politique de commémorations devrait travailler à la **mise en valeur de cet héritage religieux, en envisageant notamment la transformation des églises qui ne sont plus des lieux de culte en musées ou en maisons**

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Roland Arpin, *op. cit.*, p. 207.

culturelles. L'exemple de la conversion réussie du Monastère des Augustines à Québec convainc facilement de la pertinence de cette proposition.

Catherine Gaumont, directrice du musée et des archives du Monastère des Augustines, est venue témoigner de la récente conversion de l'établissement visant à en assurer la pérennité et le financement. Construit en 1639, le Monastère des Augustines occupe les plus anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital en Amérique du Nord. Rénové, puis réaménagé, le monastère a récemment été rouvert au public. En plus de conserver sa vocation religieuse et d'abriter les sœurs de la congrégation, l'endroit offre tout un menu d'activités et de services, dont une expérience de ressourcement et de repos, de l'hébergement, un restaurant, des boutiques et des soins spécialisés, de même qu'un contact à nul autre pareil avec le patrimoine sous toutes ses formes des Augustines par le biais du musée et du centre d'archives. Il est également possible d'assister sur place à des conférences et à des concerts, et de participer à divers ateliers. L'esprit des lieux a donc été conservé. Les activités commerciales qui respectent la mission des Augustines permettent de financer le musée et le centre d'archives de la communauté religieuse.

À notre avis, **la conversion de ce complexe patrimonial classé parmi les plus importants du Vieux-Québec devrait servir d'exemple à d'autres institutions et lieux patrimoniaux en quête d'une nouvelle vocation** respectueuse de leur passé et tournée vers l'avenir. Le Monastère des Augustines suscite désormais une activité économique certaine et s'ajoute aux attraits touristiques de la capitale nationale. **Une politique de commémorations devrait soutenir de telles initiatives porteuses pour le patrimoine culturel québécois.**

Finalement, dans la conférence de clôture des États généraux, Raymond Montpetit, professeur émérite de muséologie à l'Université du Québec à Montréal et membre de notre comité scientifique, a rappelé que deux actions sont essentielles pour maintenir le patrimoine : *conserver* et *transmettre*. Sans celles-ci, rien n'est possible. Il faut donc **mettre en place un mécanisme actif pour favoriser les appropriations successives du patrimoine par la communauté.** Selon nous, une politique de commémorations remplirait ces fonctions essentielles au maintien et à l'enrichissement des lieux physiques de notre mémoire.

C) Le tourisme culturel : un secteur lucratif

Durant nos travaux, nous avons également discuté du tourisme culturel, plus précisément de **la mise en marché du patrimoine et de la mémoire.** L'objectif du tourisme culturel peut se résumer ainsi : la découverte du patrimoine culturel et du mode de vie des habitants d'une communauté, d'une région ou d'un pays. Les touristes cherchent donc à vivre des expériences culturelles signifiantes ou à connaître l'histoire d'un lieu visité. En ce qui concerne le **patrimoine culturel**, nous souscrivons à la définition proposée par l'UNESCO :

le patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, promouvant ainsi le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.
(...)

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel⁴⁸.

Dans sa communication intitulée « Patrimoine culturel immatériel, festivals et tourisme culturel », Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval, a procédé à une démonstration convaincante de la popularité grandissante du **tourisme culturel, une activité économique extrêmement profitable pour les communautés**. Durant son exposé, il a montré que le financement des activités culturelles (musées, festivals, etc.) et la mise en valeur des lieux de mémoire et du patrimoine constituent des investissements dont les bénéfices sont indéniables.

Le tourisme est un secteur en forte croissance, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, a rappelé monsieur Turgeon. Il a connu un développement exponentiel durant les 50 dernières années, au point de devenir la première industrie mondiale. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, ce secteur contribue à l'économie et à la création d'emplois partout dans le monde. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) affirme que, depuis 2015, les revenus du tourisme ont dépassé ceux du pétrole. Enfin, selon l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme culturel et patrimonial représente environ 48 % du tourisme international⁴⁹. C'est donc un secteur en plein développement, où il faut investir et déployer des moyens appropriés en fonction de politiques cohérentes.

Au Québec et partout dans le monde, la demande croissante du public touchant le patrimoine vivant (fêtes, rituels, savoir-faire traditionnels, récits oraux, chansons, musique et danse) ne se dément pas, car les voyageurs souhaitent vivre des expériences culturelles sensibles. On constate la même chose pour les festivals, tant dans la métropole, la capitale nationale et les grandes villes régionales que dans les villages. Pensons également aux célébrations passées du 400^e anniversaire de la fondation de Québec et à celles attendues à Montréal en 2017, qui attirent de nombreux festivaliers et touristes.

Pour que le Québec puisse profiter de toutes les occasions offertes par le tourisme culturel, Laurier Turgeon **recommande que soit utilisée à son plein potentiel la Loi sur le patrimoine culturel⁵⁰ du Québec**, tant au plan national qu'au plan municipal, puisque les villes ont désormais le pouvoir de nommer ou de désigner des éléments du patrimoine. Il s'agirait donc de **désigner**

⁴⁸ UNESCO, *Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel?*, 2009, <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01851-FR.pdf>.

⁴⁹ Pour l'ensemble des références, visionner la communication de Laurier Turgeon, www.mnq.quebec/etats-generaux/conferences-7octobre/tourisme-commemorations/.

⁵⁰ *Loi sur le patrimoine culturel, op. cit.*

des personnages, des évènements et des lieux historiques, pour ensuite les associer aux éléments du patrimoine culturel immatériel. Selon le professeur, le Répertoire du patrimoine culturel⁵¹ compte seulement 63 personnages, 15 évènements et 3 lieux historiques patrimoniaux désignés. Comme l’a recommandé Dinu Bumbaru d’Héritage Montréal, **cette liste pourrait être considérablement enrichie.**

Laurier Turgeon affirme donc qu’**une politique de commémorations pourrait donner l’impulsion nécessaire aux administrations municipales pour qu’elles agissent sur le plan de la mémoire et du patrimoine.**

D) La conservation des archives publiques

Durant les États généraux, plusieurs représentants de musées et d’institutions publiques ont témoigné de leur mission respective, qui consiste d’une part à rendre la mémoire intelligible par le truchement d’activités ou d’expositions, et d’autre part à conserver cette mémoire grâce aux archives et documents. Tant pour les communautés locales que pour les visiteurs, les musées se trouvent au cœur des activités de commémoration, de mise en valeur du patrimoine et, bien évidemment, du tourisme culturel.

La question de la préservation et de l’accessibilité des archives a été discutée notamment par le représentant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la représentante des Musées de la civilisation, le directeur de la Cinémathèque québécoise et la représentante de l’entreprise Québecor.

Un paradoxe heureux est né avec la révolution numérique : bien que tournée vers le futur, celle-ci permet de faire revivre de grands pans de mémoire qui avaient été engloutis. Trop souvent oubliées dans des cryptes ou laissées pour mortes, les archives visuelles et sonores peuvent aujourd’hui revivre et même être démocratisées, pour peu qu’on consacre à cette entreprise les moyens nécessaires. C’est ainsi qu’on peut rendre à un peuple sa mémoire vivante, en le familiarisant avec des voix et des images oubliées. En effet, dans la conscience historique des nations, on connaît l’importance des images qui fixent certaines émotions, certains sentiments, certains épisodes de l’histoire.

De ce point de vue, **les institutions publiques devraient engager une grande politique de numérisation, de diffusion et de mise en valeur de leurs archives, et permettre aussi aux différentes institutions privées qui disposent de fonds d’archives significatifs de les mettre en valeur.** À notre avis, il faut s’inspirer du modèle d’Éléphant – Mémoire du cinéma québécois⁵², qui joue un rôle formidable et essentiel dans la revalorisation du patrimoine cinématographique québécois. On doit donc soutenir de telles initiatives pour leur permettre de se déployer à leur

⁵¹ Répertoire du patrimoine culturel, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>.

⁵² En ligne : www.elephantcinema.quebec

pleine capacité. Sylvie Cordeau, vice-présidente à la philanthropie et aux commandites chez Québecor, a expliqué la naissance de ce projet et son fonctionnement lors de la dernière table ronde de notre colloque, qui réunissait des mécènes et portait sur la philanthropie.

Les mesures concrètes à envisager sont très nombreuses : par exemple, on devrait **soutenir la Cinémathèque québécoise à la mesure de ses besoins pour qu'elle puisse, à l'image de l'Office national du film du Canada (ONF), rendre ses collections disponibles en ligne**. En ne soutenant pas cette institution adéquatement, on ne permet plus aux œuvres qu'elle abrite et qu'elle conserve de trouver leur public, et celles-ci tombent dans l'oubli. C'est un grave problème, autant pour les créateurs que pour la population. Qu'on le veuille ou non, il n'est aujourd'hui plus pensable de devoir se rendre sur les lieux de la Cinémathèque pour consulter ses trésors accumulés.

On devrait également **mieux soutenir les trois musées d'État⁵³**, qui conservent près de 650 000 œuvres, objets, documents et archives, comme l'a expliqué Josée Laurence, directrice de l'action culturelle et éducative aux Musées de la civilisation. Madame Laurence a rappelé que les musées nationaux collectionnent, conservent, font de la recherche et assurent la diffusion des témoins matériels et immatériels de la culture québécoise. À son avis, ces musées font face à d'énormes défis pour assurer la préservation et la mise en valeur des collections nationales. Avec des moyens limités, ils doivent acquérir ce patrimoine, le restaurer, l'entreposer, le documenter, le rendre accessible aux chercheurs et le présenter au grand public. Ces mandats constituent une responsabilité énorme à porter. Josée Laurence a rappelé que, tous les jours, les musées d'État sont sollicités pour sauver des collections, des œuvres ou des archives, et qu'il est cruel de ne pas répondre à toutes ces demandes, faute de moyens. Il faut donc à notre avis **donner les moyens à ces institutions de remplir correctement leur mission**.

Dans le même esprit, le gouvernement pourrait **mieux soutenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) dans la numérisation de ses archives et des œuvres de la Collection nationale** (livres, revues, journaux et publications gouvernementales) qui sont aujourd'hui tombées dans le domaine public. On pourrait ainsi notamment **éviter que les archives québécoises ne soient systématiquement récupérées par les institutions fédérales canadiennes** et s'assurer d'une plus grande circulation de ces archives. D'ailleurs, Martin Lavoie, directeur de l'est du Québec à BAnQ, a exprimé le souhait que les bibliothèques et les centres d'archives s'imposent comme lieux de diffusion de la connaissance par l'accessibilité aux livres et aux sources. Il espère également que ces institutions puissent remplir leur fonction citoyenne en accueillant les débats, les rencontres et les échanges.

En somme, il nous apparaît essentiel que **la culture québécoise puisse s'exprimer pleinement dans les nouveaux vecteurs de la diffusion culturelle contemporaine**.

⁵³ Les musées d'État sont les Musées de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal.

E) Un musée d'histoire nationale

Enfin, nous avons reçu Anna Joan Casademont, vice-présidente de la Fondation du Musée du jouet de la Catalogne, qui nous a présenté le **Musée d'histoire de la Catalogne (MHC)**⁵⁴, l'une des institutions muséales les plus connues et les plus appréciées de Barcelone depuis son inauguration en 1996. Le MHC expose et diffuse l'histoire de la Catalogne en tant que patrimoine collectif et conserve les objets qui y sont liés. L'exposition permanente présente de façon narrative et chronologique l'histoire de la Catalogne des origines jusqu'à nos jours. Sa collection compte plus de 15 000 objets en lien avec l'histoire catalane.

Dans un souci de présenter un récit objectif, cette exposition a été élaborée, puis alimentée au fil du temps par des historiens de différentes allégeances politiques. On y montre tant les grands événements politiques de l'histoire générale de la Catalogne que des scènes de la vie courante, à travers diverses thématiques. La mission du musée est double : raconter aux Catalans leur histoire et se raconter au monde, puisque Barcelone est l'une des destinations touristiques les plus populaires d'Europe. À notre avis, **le Québec aurait avantage à se doter d'un véritable musée d'histoire nationale où l'histoire québécoise serait racontée : le Musée de l'Amérique francophone**, intégré aux Musées de la civilisation, **serait l'institution toute désignée pour remplir ce nouveau mandat**. Pour mémoire, rappelons que ce musée abrite et conserve les précieuses archives du Séminaire de Québec, des trésors patrimoniaux reconnus par l'UNESCO⁵⁵. Le Musée présente également des expositions sur l'histoire coloniale de l'Amérique et sur l'évolution de la culture francophone en Amérique du Nord.

Fort de cette nouvelle vocation, le Musée d'histoire nationale du Québec deviendrait une institution prisée tant par les touristes que par les Québécois, car il serait une source inestimable de connaissances sur notre passé.

Conclusion

Nos travaux des 6, 7 et 8 octobre 2016, menés avec des acteurs de la commémoration issus de tous les horizons, ont montré l'utilité de travailler ensemble pour préserver et mettre en valeur notre mémoire. L'heure est venue de mettre en commun ces idées, cette énergie, afin de nous doter d'outils et de moyens pour faire rayonner notre mémoire à sa juste mesure. Voilà pourquoi le Mouvement national des Québécoises et Québécois est résolument engagé dans la promotion d'une politique de commémorations. **Nous souhaitons mettre notre expertise à contribution, notamment celle de notre comité scientifique, et sommes disposés à agir comme organisme-conseil afin d'appuyer le gouvernement dans les étapes menant à l'élaboration d'une telle politique.**

⁵⁴ Musée d'histoire de la Catalogne, <http://www.mhcat.cat/>.

⁵⁵ Programme Mémoire du monde de l'UNESCO : <http://unesco.ca/fr/home-accueil/memory%20of%20the%20world>.

En terminant, reprenons les propos formulés par Charles-Philippe Courtois lors de sa conférence : il faut cesser d'entretenir une certaine timidité à l'égard du souvenir public commun, qui se traduit par la mise en valeur encore trop faible du patrimoine et des lieux physiques du souvenir au Québec, et conséquemment, par la commémoration incomplète des événements qui ont marqué notre histoire.

Recommandations

1) Politique de commémorations nationales et historiques

Durant nos travaux, les intervenants qui se sont prononcés sur la coordination des commémorations ont tous plaidé pour qu'un organisme gouvernemental soit fondé afin de favoriser la concertation des actions des différents acteurs investis dans la commémoration, tant publics que privés. Son mandat pourrait comprendre :

- 1.1) L'accueil et la supervision des travaux d'un comité d'experts des commémorations;
- 1.2) En collaboration avec les acteurs concernés, la coordination des activités de commémoration ponctuelles et récurrentes d'envergure nationale, régionale et municipale, de même que les organismes publics comme les sociétés d'État;
- 1.3) L'administration de différents programmes de soutien aux activités commémoratives destinés aux institutions, aux organismes publics et privés, aux médias, etc.;
- 1.4) En collaboration avec les différentes institutions concernées, l'harmonisation du soutien à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et des archives nationales;
- 1.5) De concert avec le Conseil du patrimoine culturel du Québec, l'harmonisation du soutien et de l'administration des lieux de mémoire, des sites historiques, du patrimoine et des commémorations;
- 1.6) De concert avec la Commission de toponymie, l'harmonisation des pratiques de désignation toponymique commémorative;
- 1.7) La formulation de recommandations en vue d'améliorer les programmes et les mesures adoptés en matière de commémorations nationales et historiques, et la remise périodique d'un rapport.

2) Comité d'experts

La liste des anniversaires inscrits au calendrier annuel de commémorations serait déterminée par un comité d'experts représentatifs issus de divers domaines pertinents (historique, littéraire, artistique, scientifique et technique), mandaté par le gouvernement du Québec. Ce comité devrait respecter une neutralité politique totale dans l'établissement de ses recommandations, en considérant pour seul critère la contribution au récit national et à la mémoire collective. Par la suite, le gouvernement disposerait de ces propositions en fonction de ses objectifs et priorités.

3) Calendrier de commémorations

Le calendrier de commémorations serait constitué d'une liste d'anniversaires historiques qui ont marqué le Québec dans tous les domaines d'importance de la vie publique :

- Personnages marquants dans tous les domaines d'activités;
- Évènements politiques, sociaux, sportifs, etc.;
- Œuvres artistiques, littéraires, etc.;
- Fondation d'institutions;
- Découvertes et inventions scientifiques;
- Etc.

Publié en version numérique et papier, ce calendrier serait accessible et gratuit. De plus, des sites Internet dédiés aux grands évènements seraient mis en ligne. À l'image de ceux constitués en France, ces sites auraient pour mandat d'offrir un contenu pédagogique et d'être des outils de référence de même que des lieux d'information sur la programmation d'activités commémoratives.

Voici la liste des anniversaires qui auraient pu être inscrits au calendrier officiel de commémorations du Québec pour les années 2014, 2015 et 2016, et ceux qui pourraient être proposés pour 2017 et 2018. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive.

Calendrier de commémorations québécoises

2014

- 50^e anniversaire du décès de Joseph-Armand Bombardier (18 février 1964)
- 50^e anniversaire du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation (13 mai 1964)
- 100^e anniversaire de naissance d'Olivier Guimond (21 mai 1914)
- 100^e anniversaire de naissance de Félix Leclerc (2 août 1914)
- 100^e anniversaire du Royal 22^e Régiment (21 octobre 1914)

2015

- 400^e anniversaire de l'arrivée des Récollets dans la vallée du Saint-Laurent (2 juin 1615)
- 350^e anniversaire de l'arrivée du régiment de Carignan-Salières (19 juin 1665)
- 350^e anniversaire de l'arrivée dans la colonie de l'intendant Jean Talon (12 septembre 1665)

2016

- 150^e anniversaire de décès de l'historien national François-Xavier Garneau (3 février 1866)
- 100^e anniversaire de naissance de Jean Drapeau (18 février 1916)
- 150^e anniversaire du Code civil (1^{er} août 1866)
- 100^e anniversaire de naissance d'Anne Hébert (1^{er} août 1916)
- 50^e anniversaire du métro de Montréal (14 octobre 1966)

2017

- 50^e anniversaire de la création du réseau des cégeps (1967)
- 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy (9-12 avril 1917)
- 50^e anniversaire de l'Expo 67 (28 avril-27 octobre 1967)
- 400^e anniversaire de l'établissement en Nouvelle-France de Louis Hébert, Marie Rollet et leurs enfants (14 juin 1617)
- 150^e anniversaire de la Confédération canadienne (1^{er} juillet 1867)
- 50^e anniversaire de la visite du général Charles de Gaulle (23-26 juillet 1967)

2018

- 50^e anniversaire du spectacle *L'Osstidcho* (28 mai 1968)
- 50^e anniversaire de décès d'André Mathieu (2 juin 1968)
- 100^e anniversaire de naissance de Madeleine Parent (23 juin 1918)
- 50^e anniversaire de la pièce *Les belles-sœurs* de Michel Tremblay (28 août 1968)
- 50^e anniversaire de la construction du complexe Manic-Outardes par Hydro-Québec (septembre 1968)
- 150^e anniversaire de naissance d'Henri Bourassa (1^{er} septembre 1868)
- 50^e anniversaire de la création du réseau de l'Université du Québec (18 décembre 1968)

4) Cérémonial d'État et solennités pour les anniversaires importants et récurrents

Élaborer un cérémonial d'État pour marquer les fêtes et journées mémorielles récurrentes inscrites au calendrier, soit la fête nationale, le jour du Drapeau, la Journée nationale des patriotes et le jour du Souvenir.

Les célébrations des 23 et 24 juin telles qu'elles existent aujourd'hui, avec l'heureux succès des fêtes populaires à la fois sur les grandes et les petites scènes, dimension essentielle, devraient être augmentées d'un volet de solennités (cérémonie protocolaire) qui engageraient chaque année nos élus.

5) Programme(s) de soutien financier aux commémorations

Mettre sur pied un programme de soutien financier destiné aux organismes publics et privés pour l'organisation d'activités soulignant les anniversaires inscrits au calendrier de commémorations annuel, ponctuels et récurrents. Ce programme pourrait se déployer dans toutes sortes d'activités (productions savantes, œuvres artistiques, documentaires, soutien à l'organisation d'événements, etc.), dans des projets d'envergure nationale, régionale ou locale. Évidemment, à ce financement public pourrait s'ajouter l'aide financière d'entreprises privées et de mécènes, comme c'est déjà le cas.

6) Programme de soutien au cinéma et aux séries historiques

Création par le biais de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) d'un programme particulier pour soutenir le cinéma et les séries historiques, ce qui favoriserait la création québécoise dans ce domaine.

7) Désignations toponymiques commémoratives

De nouveaux mandats pourraient être dévolus au gouvernement à la suite de l'adoption d'une politique de commémorations :

- 7.1) Procéder à des désignations toponymiques en lien avec les commémorations inscrites au calendrier;
- 7.2) Associer les éléments patrimoniaux désignés à ceux du patrimoine culturel immatériel;
- 7.3) Outiller les organismes mandatés pour procéder aux désignations toponymiques de façon que le choix du nom et de l'emplacement des lieux de mémoire soient pertinents et respectueux;
- 7.4) Appuyer les projets de désignations et de commémorations émanant des municipalités.

8) Fondation d'un organisme mandaté pour administrer les sites historiques et les lieux de mémoire

Fonder un organisme suivant le modèle de Parcs Canada, mandaté pour administrer les sites historiques et lieux de mémoire qui concernent l'histoire du Québec. Il se verrait confier les mandats suivants :

- 8.1) Rapatrier à Québec la gestion des lieux de mémoire et des sites historiques qui nous concernent;
- 8.2) Mettre sur pied un réseau officiel des lieux d'interprétation, comme les maisons natales de Gilles Vigneault, de Félix Leclerc et des premiers ministres;
- 8.3) Mettre en place un mécanisme actif pour favoriser les appropriations successives des monuments et des lieux de mémoire par la communauté, notamment à l'occasion de cérémonies et d'anniversaires inscrits au calendrier de commémorations.

9) Mise en valeur du patrimoine religieux

Mettre en valeur le patrimoine religieux québécois, notamment dédiant à la culture les lieux de culte qui n'en sont plus.

10) Conservation et mise en valeur des archives

Adopter une politique de numérisation, de diffusion et de mise en valeur des collections et des archives des institutions publiques sous sa gouverne, telles Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Cinémathèque québécoise et les musées nationaux.

11) Fondation d'un musée d'histoire nationale

Commander une étude au ministère des Relations internationales et Francophonie et au délégué du Québec à Barcelone au sujet des étapes qui ont menées à la fondation du Musée d'histoire de la Catalogne. Suivant ce modèle, faire du Musée de l'Amérique francophone à Québec un musée d'histoire nationale dont l'objectif serait d'exposer et de diffuser l'histoire du Québec en tant que patrimoine collectif et de conserver les objets qui y sont liés.

RÉFÉRENCES

ARCHIVES DE FRANCE

Collection des sites Internet :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/sites-internet/>

Commémorations nationales :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/>

Haut-Comité aux commémorations nationales :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/organisation-du-reseau-des-archives-en-france/haut-comite-aux-commemorations-nationales/>

Recueil des commémorations nationales 2016 :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/recueil-2016/>

Recueil des commémorations nationales, Première liste d'anniversaires pour 2017 :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/recueil-2016/premiere-liste-d-anniversaire-pour-2017/>

CHEVRIER, Marc, « La commémoration civique : source de mémoire », *Fleurdelisé*, automne 2016 :

<http://mng.quebec/publications-page/le-fleurdelise/fdl-automne2016-dossier1/>

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE

Centenaire d'Anne Hébert :

<http://www.cinematheque.qc.ca/fr/programmation/projections/cycle/centenaire-danne-hebert>

COMMISSION DE RÉFLEXION SUR LA MODERNISATION DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES (sous la présidence d'André Kaspi), *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, Ministère de la Défense, Paris, novembre 2008, 47 p. :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000707.pdf>

COMMISSION DE TOPONYMIE

Politique de désignation toponymique commémorative :

<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/politiques-toponymiques/politique-commemorative.aspx>

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Pour une politique de la commémoration au Québec. Bilan et pistes de discussion*, rapport réalisé par Alain Roy et Patrice Groulx, 1998, 35 p. :

<http://www.cfqlmc.org/pdf/Memoire-Politique-culturelle.pdf>

COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

<http://www.cfqlmc.org/commemorations>

Mémoire de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec, 4 p. :

<http://www.cfqlmc.org/pdf/Memoire-Politique-culturelle.pdf>

COURTOIS, Charles-Philippe, *Les commémorations historiques nationales au Québec. Recommandations pour une politique d'envergure*, Institut de recherche sur le Québec, 2011, 35 p. :

<http://irq.quebec/wp-content/uploads/2015/03/Commemorationshistoriques.pdf>

DE BOISDEFFRE, Martine, « Un temps des célébrations nationales en France – 2001-2010 », conférence présentée le 6 octobre 2016 dans le cadre des États généraux sur les commémorations historiques, 18 p.

DUFRESNE, Sylvie, « La Grande Paix de Montréal, 1701-2001 », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* :

<http://www.ameriquefrancaise.org>

GAUDREAU, Amélie, « Les Filles du Roy : la fin d'un long périple », *Le Devoir*, 16 août 2013 :

<http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/385220/les-filles-du-roy-la-fin-d-un-long-periple>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le patrimoine culturel*, P-9.002, à jour le 1^{er} novembre 2016, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2016 :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-9.002.pdf>

GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC (sous la présidence de Roland Arpin), *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications du Québec*, novembre 2000, 267 p. :

<http://bel.uqtr.ca/1239/1/6-19-681-20060117-1.pdf>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Répertoire du patrimoine culturel québécois :

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

Drapeau et symboles nationaux :

<http://www.drapeau.gouv.qc.ca/>

MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

États généraux sur les commémorations historiques :

<http://www.commemorations.quebec>

Jour du Drapeau :

<http://www.jourdudrapeau.quebec>

Journée nationale des patriotes :

<http://www.journeespatriotes.quebec>

Fête nationale du Québec :

<http://www.fetenationale.info>

Renouveau de la politique culturelle du Québec : vers une politique de l'identité québécoise, avril 2016, 13 p. :

<http://mnq.quebec/wp-content/uploads/2014/01/Mémoire-MNQ-nouvelle-politique-culturelle.pdf>

NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1984-1992.

NORA, Pierre, « Métamorphose de la commémoration », dans Archives de France, *Recueil des commémorations nationales 2000* :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/recueil-2000/metamorphose-de-la-commemoration/>

RACINE, Denis, « La première famille européenne au Québec. Louis Hébert et Marie Rollet », *Cap-aux-Diamants. La revue d'histoire du Québec*, n° 123, 2015, p. 36-37.



**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

**2207, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 3P1**

**www.mnq.quebec
mnq@mnq.quebec**